

**Service de Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle Environnement
Affaire suivie par : Xavier SINNA
Tél. : 05 49 08 69 58
Adresse mail : xavier.sinna@deux-sevres.gouv.fr**

Niort, le **28 AVR. 2022**

Prise d'acte n° E225

Madame, Monsieur,

Au titre de la réglementation applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), vous m'avez informée par télédéclaration en date du 17 juin 2020 et par courriel du 3 février 2022 de l'arrêt de l'un des deux bâtiments de production de volailles de chair que vous exploitez sur la commune de TOURTENAY. En conséquence, votre effectif sera diminué pour atteindre 34 000 volailles en présence simultanée. Le bâtiment mis à l'arrêt est affecté au stockage de céréales pour un volume de 800 m³.

Cette modification a été constatée lors d'un contrôle effectué par le service en charge de l'inspection des installations classées de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations en date du 1^{er} décembre 2021.

De l'examen de votre dossier, en liaison avec l'inspection des installations classées, il ressort que cet établissement bénéficie de l'arrêté préfectoral d'autorisation N° 2973 modifié du 4 mars 1998 pour 59 000 animaux-équivalents volailles. Suite au changement de la nomenclature des installations classées intervenu par décret n° 2015-1200 du 29 septembre 2015 et au regard de votre effectif de 34 000 volailles, il apparaît que votre site relève désormais de l'enregistrement.

Je vous informe que je prends acte, du passage de l'activité d'élevage de votre site au régime de l'enregistrement sous la rubrique 2111.1 pour 34 000 emplacements volailles.

Les dispositions l'arrêté préfectoral d'autorisation N° 2973 modifié du 4 mars 1998 encadrant votre activité restent applicables à votre élevage.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**SCEA LE PONT JACQUET
Le Pont Jacquet
79100 TOURTENAY**

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,


Xavier MAROTEL